



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le 6 septembre 2022, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 Monsieur Patrice Dubé
Siège #2 Monsieur Réjean Albert
Siège #3 Monsieur Fernand Albert
Siège #5 Madame Marguerite Albert
Siège #6 Armelle Kermarrec

Absente : Siège #4 Madame Carole Viel

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Daigneault.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Pierre Daigneault informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Pierre Daigneault, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également à cette séance.

Huit personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Pierre Daigneault déclare la session ouverte.



Réso2022-119

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCE**
 - 3.1 Société canadienne du cancer
 - 3.2 Autorisation passage pour puiser l'eau au camping et au bout du rang 3 et 4
 - 3.3 Congrès FQM 22 au 24 septembre 2022 (Maire)
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2022**
- 5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)**
 - 8.1 Réparation du tracteur New Holland (Hydraulique 3 points baisse toute seule).
 - 8.2 Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE
 - 8.3 Offre d'emploi voirie
- 9. AQUEDUC ET EAUX USÉES**
 - 9.1 Stratégie d'eau potable
- 10. LOISIRS-TOURISME**
 - 10.1 Bouées (camping)
 - 10.2 Offre d'emploi patinoire
 - 10.3 ATR du Bas-Saint-Laurent Inc.
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 12.1 Nomination des fonctionnaires désignés
 - 12.2 Maison 85, Grande Coulée
- 13. LÉGISLATION**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 14.1 Taxes retard de paiement
- 15. VARIA**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Marguerite Albert.
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE



3. CORRESPONDANCE

La directrice générale/ greffière trésorière dépose trois documents d'information aux membres du conseil.

3.1 Société canadienne du cancer

Réso2022-120

Sur une proposition de Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil, de faire un don de 55\$ à la Société Canadienne du Cancer. Le don aidera les chercheurs à accélérer le travail en laboratoire et à obtenir des résultats plus rapidement. Faire un don d'ici le 31 octobre pour doubler notre impact, ainsi notre don de 55\$ deviendra 110\$ etc.

Le don aidera à financer des projets de recherche novateurs pour les personnes atteintes de cancer du sein.

Offrir un réseau d'aide national pour les personnes atteintes de cancer du sein.

Élaborer des politiques en matière de santé qui aideront à sauver des vies et qui rendront la vie plus facile, malgré le cancer.

ADOPTÉE

3.2 Autorisation passage pour puiser l'eau au camping et au bout du rang 3 et 4.

Nous avons fait une demande pour que la brigade de pompiers soit autorisée pour un droit de passage du véhicule d'urgence puisse aller puiser l'eau dans le lac au camping les Beaux Lieux et au 157 rang 3 et 4.

Les deux propriétaires ont accepté notre demande. Au camping Les Beaux Lieux Inc. Nous laissons un droit de passage d'urgence pour une période de cinq ans renouvelables. Le chef pompier doit voir avec le propriétaire l'endroit exact où il doit passer.

3.3 Congrès FQM du 22 au 24 septembre 2022 (maire) Cette année le maire n'ira pas au congrès.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2022

Réso2022-121

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

5. TRÉSORERIE ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso2022-122

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Fernand Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité,



QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 6 septembre 2022, totalisant 48 603.98\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

ADOPTÉE

6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

Armelle Kermarrec nous donne un résumé de la rencontre de la RIDT. Prévoir une augmentation d'environ 15% sur les quotes-parts. En octobre leur rencontre sera le 5 et ils discuteront du budget.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Réparation du tracteur New Holland (Hydraulique 3 points baisse toute seule).

Réso2022-123

Le tracteur est présentement au garage chez New Holland de Rivière-du-Loup. Ils vont changer le piston dans le système hydraulique. La pièce coûte 612.00\$ avant taxes.

Après vérification le cylindre aussi est à changer complètement le coût est de 3425.00\$ avant taxes plus le temps (ouvrage) environ 16 à 20 heures à 111.95 \$de /l'heure.

Sur une proposition de Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser le garage Avantis New Holland de Rivière-du-Loup à effectuer les réparations.

ADOPTÉE

8.2 Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE

Reporter à la prochaine séance, car je n'ai pas reçu les papiers pour faire la reddition de compte.

8.3 Offre d'emploi (voirie)

L'offre d'emploi a été publiée 2 fois sur emploi Québec, ainsi que plusieurs fois sur le site Facebook de la municipalité.

9. AQUEDUC ET EAUX USÉES

9.1 Stratégie d'eau potable.

Les informations ont été transmises au ministère avant le 1^{er} septembre. Je ne sais pas si le rapport sera accepté, car la municipalité n'a pas fait l'installation de 10 compteurs d'eau dans les résidences privées.

Monsieur Kibiche m'informe que pour septembre 2023 nous devons faire un règlement pour la taxation sur l'eau aux entreprises qui possèdent déjà un compteur d'eau.



10. LOISIRS-TOURISME

10.1 Bouées(camping)

Monsieur Beaulieu demande un appui de la municipalité concernant les bouées.

Le conseil désire avoir une rencontre avec monsieur Beaulieu

Les bouées jouent un rôle important en ce qui concerne la sécurité et le bien-être des navigateurs. Au Canada, toutes personnes, organismes, sociétés ou autres groupes peuvent mettre dans les eaux des bouées privées pour communiquer ces renseignements à d'autres navigateurs. Lors que l'installation de bouée privée vous êtes tenus de respecter le Règlement sur les bouées privées du Canada (<https://lois-laws.justice.gc.ca/PDF/SOR-99-335.pdf>) en vertu de la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (LMMC 2001) (<https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C-10.15.pdf>).

La demande de monsieur Beaulieu propriétaire du terrain de camping en bordure du grand Lac Squatec est d'installer des bouées pour indiquer une zone de baignade et de sport nautique non motorisé.

10.2 Offre d'emploi patinoire

L'offre d'emploi sera sur la page Facebook de la municipalité et envoyé dans chaque résidence par le journal de septembre.

10.3 ATR du Bas-Saint-Laurent inc.

Réso2022-124

Attendu que nous sommes membres de l'association Touristique du Bas-Saint-Laurent et que le renouvellement de notre adhésion pour 2022-2023 est arrivé. Il en coûte un minimum de 295\$ plus taxes pour une municipalité.

Il est proposé par Réjean Albert, et résolu unanimement de payer les frais de renouvellement de 295.00\$ (deux cent quatre-vingt-quinze dollars).

ADOPTÉE

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point

12. URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Réso2022-125

12.1 Nomination des fonctionnaires désignés

Nomination des fonctionnaires désignés- administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Lejeune peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation ;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est



décrit à l'Article 2.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 207

ATTENDU QUE la municipalité de Lejeune doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ #197;

ATTENDU QUE la municipalité de Lejeune a mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanismes et les dispositions applicables par l'officier municipal du Règlement général #197;

Sur la proposition de Fernand Albert, appuyée par Marguerite Albert, il est résolu unanimement que la municipalité de Lejeune nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement général # 197 et ses amendements, du règlement de zonage 204 et ses amendements, du règlement de construction 206 et ses amendements, du règlement sur les permis et certificats #207 et ses amendements, du règlement de lotissement 205 et ses amendements, du règlement sur les dérogations mineures 208 et ses amendements, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) :

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC du Témiscouata;
- Guillaume Chrétien, Aménagiste-inspecteur à la MRC du Témiscouata;
- Carole Tardif, Aménagiste-inspectrice à la MRC du Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC du Témiscouata;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC du Témiscouata;
- Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC du Témiscouata;
- Audrey Dubé-Langlois, Inspectrice régionale à la MRC du Témiscouata;
- Claudine Castonguay, directrice général(e) pour la municipalité de Lejeune.

ADOPTÉE

12.2. Maison 85, route de la Grande Coulée

Réso2022-126

Après information avec l'avocat Me Rino Soucy concernant ce bâtiment qui est dangereux et inhabité, il nous propose de faire une demande en injonction pour obtenir la démolition selon l'article 231 de la loi sur l'aménagement.

Les informations et documents suivants sont nécessaires :

1. Titre de propriété du propriétaire (numéro de lot et fiche immobilière);
2. Rapport écrit de notre inspecteur sur ses constats avec photos;
3. Les articles de nos règlements pertinents s'il y a lieu. Sinon, l'article 231 de la loi est suffisant;
4. Tous les échanges avec le propriétaire;

Sur une proposition de Réjean Albert et résolue à l'unanimité du conseil, il est accepté de faire une demande d'injonction avec l'avocat.

ADOPTÉE

13. LÉGISLATION

Aucun point



14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Taxes retard de paiement

Réso2022-127

Considérant que nous avons plusieurs contribuables qui ont des retards de paiement qui date de plusieurs années.

Considérant que deux possibilités s'offrent à nous soit :

1. De leur envoyer un état de compte avec une lettre et leur expliquer que si les montants ne sont pas acquittés nous ferons parvenir leur nom à l'avocat qui fera un recouvrement.
2. Soit de faire l'envoi directement à l'avocat.

Sur une proposition Réjean Albert et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Lejeune mandate et autorise Me Soucy de la firme DHC avocats à percevoir les taxes en retard pour les années 2016 à 2020.

ADOPTÉE

15. DIVERS

Rappel :

Invitation caisse Desjardins rencontre le mercredi 7 septembre 2022 à 19h00 à la salle Georges Deschênes de Dégelis. Nous avons reçu un carton d'invitation par la poste à chaque résidence.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées

Madame Lise Bherer nous lit un compte rendu de Développement Saint-Godard.

Période de questions de 20h50 à 21h 17.

Patrice Dubé quitte à 20h55 pour le travail.

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Réso2022-128

SUR UNE PROPOSITION DE Armelle Kermarrec,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 21h20.

ADOPTÉE

Je, Pierre Daigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale Greffière-trésorière